



# pro infirmis

## Conseil spécialisé en assistance

pour personnes avec un handicap  
souhaitant engager du personnel  
privé pour l'assistance à domicile

Pro Infirmis Vaud

# Conseil spécialisé en assistance

## Offre

Le conseil spécialisé en assistance est une prestation de soutien aux personnes en situation de handicap qui souhaitent mettre sur pied l'assistance à domicile afin de mener une vie autonome dans leur propre logement. Avec le modèle de l'assistance personnelle, la personne handicapée devient employeuse de ses propres assistants. La conseillère spécialisée ou le conseiller spécialisé la soutient dans ce nouveau rôle souvent complexe et la conseille pour :

- la recherche et l'engagement d'assistants : placement d'annonces, choix des assistantes et assistants, élaboration des contrats de travail, tâches administratives
- l'organisation du quotidien : coordination du personnel, organisation des suppléances lors de vacances et de maladie
- la garantie du respect des droits et devoirs de l'employeur et de l'employé.

## Public cible

Le conseil spécialisé en assistance est destiné à toute personne handicapée vivant dans son propre logement et dépendant de l'aide d'autrui pour les actes de la vie quotidienne, pour exercer son travail, suivre une formation ou des études ou pour participer de manière active à la vie sociale.

# Financement

## Financement de l'assistance à domicile

Pro Infirmis examine toutes les possibilités de financement de l'assistance à domicile qui se présentent à la personne handicapée et détermine les sources de financement à activer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, par exemple, une contribution d'assistance peut être demandée par toutes les personnes avec un handicap percevant une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité (AI) et souhaitant engager du personnel privé. Il s'agit d'un montant horaire servant à rémunérer les assistantes et assistants. La contribution d'assistance s'adresse également aux mineurs et aux personnes dont la capacité d'exercice des droits civils est restreinte, sous certaines conditions. La demande doit être déposée auprès de l'office AI cantonal.

## Financement du conseil spécialisé

L'AI alloue aux bénéficiaires de la contribution d'assistance un montant horaire de Fr. 75.- pour financer le conseil spécialisé. Au total, elle met à disposition un montant maximal de Fr. 1'500.- qui peut être utilisé durant dix-huit mois. L'AI décide du nombre d'heures attribuées à l'assuré et, avec son accord, mandate une organisation pour lui fournir le conseil spécialisé. Pour les personnes qui n'ont pas droit à la contribution d'assistance, d'autres sources de financement peuvent être recherchées.



## Pro Infirmis Vaud vous offre les prestations suivantes :

### Pro Infirmis Vaud

#### Direction cantonale

Rue du Grand-Pont 2 bis

Case postale 7137

1002 Lausanne

Tél. 021 321 34 34

Fax 021 321 34 35

vaud@proinfirmis.ch

www.info-handicap.ch

#### Conseil spécialisé en assistance

Rue du Grand-Pont 2 bis

Madame Sophie Rais Pugin

Case postale 7137

Tél. 021 321 34 34

sophie.rais@proinfirmis.ch

[www.proinfirmis.ch](http://www.proinfirmis.ch)

- **Conseil social pour les personnes en situation de handicap**
  - Est, Ouest du canton et agglomération lausannoise, Tél. : 021 321 34 34, Fax : 021 321 34 35
  - Nord vaudois, Tél. : 024 424 10 50, Fax : 024 424 10 59
- **Conseil spécialisé pour les familles avec un jeune enfant handicapé de moins de 7 ans**  
**Service des Besoins Spéciaux de la Petite Enfance**  
Tél. : 021 314 73 00, Fax : 021 314 73 06
- **Conseil spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes**
  - pour les enfants jusqu'à 7 ans, Tél. : 021 314 73 00, pour les enfants de plus de 7 ans et les adultes, Tél. : 021 321 34 34, Fax : 021 321 34 35
- **Service de relève à domicile pour proches d'enfants ou d'adultes handicapés (Phare)**
  - Agglomération lausannoise (mineurs) Tél. : 021 321 41 61
  - Agglomération lausannoise (adultes) Tél. : 021 321 34 45
  - Nord du canton (mineurs et adultes) Tél. : 024 424 10 57
  - Ouest du canton (mineurs et adultes) Tél. : 021 321 41 69
  - Est du canton (mineurs et adultes) Tél. : 021 321 41 67
- **Service de formation à la vie autonome (SFVA)**  
Tél. : 021 634 15 15
- **Service d'accompagnement**  
Madame Cristina Tettamanti, Tél. : 021 321 34 34  
E-mail : cristina.tettamanti@proinfirmis.ch
- **InsertH insertion en entreprise**  
Madame Laure Marcos, Tél. : 021 321 34 34  
E-mail : laure.marcos@proinfirmis.ch
- **Centre de documentation spécialisée**  
Grand-Pont 2 bis, 1003 Lausanne
- **[www.info-handicap.ch](http://www.info-handicap.ch)** : site d'information sur le handicap dans le canton de vaud